

## CONVOCATIONS

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### L'OREAL

Société anonyme au capital de 122 157 722 euros  
Siège social : 14, rue Royale, 75008 Paris  
Siège administratif : 41, rue Martre, 92117 Clichy  
632 012 100 R.C.S. Paris.

#### Avis de convocation de l'assemblée générale mixte des actionnaires

Mmes et MM. les actionnaires de L'Oréal sont convoqués en assemblée générale mixte au Carrousel du Louvre au 99, rue de Rivoli, 75001 Paris, le mardi 22 avril 2008 à 10h00, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

##### *Ordre du jour*

##### *A caractère ordinaire*

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2007
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2007
- Affectation des bénéfices de l'exercice 2007 et fixation du dividende
- Conventions et engagements réglementés
- Ratification de la cooptation de Monsieur Charles-Henri Filippi en qualité d'administrateur
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bernard Kasriel
- Autorisation de rachat par la société de ses propres actions.

##### *A caractère extraordinaire*

- Autorisation donnée au conseil d'administration d'annuler des actions acquises par la société
- Pouvoirs pour formalités.

L'avis de réunion comportant le texte du projet de résolutions soumis à cette assemblée a été publié au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* du 14 mars 2008.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à l'assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée, l'actionnaire devra justifier de cette qualité par l'enregistrement comptable de ses titres à son nom (ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte s'il n'a pas son domicile sur le territoire français) au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure (heure de Paris), soit le jeudi 17 avril 2008 à zéro heure :

- dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la société par son mandataire BNP Paribas Securities Services ; ou
- dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire financier chez lequel ses titres sont inscrits en compte.

#### **Si vous souhaitez assister à l'assemblée générale de L'Oréal**

Pour faciliter l'accès de l'actionnaire à l'assemblée générale, il lui est recommandé de se munir, préalablement à la réunion, d'une carte d'admission qu'il pourra obtenir de la manière suivante :

- l'actionnaire au nominatif devra adresser sa demande à BNP Paribas Securities Services à l'adresse mentionnée ci-dessous :  
Service Actionnaires de L'Oréal - BNP Paribas Securities Services  
G.C.T. Emetteurs - Assemblées - Immeuble Tolbiac  
75450 Paris cedex 09.

- l'actionnaire au porteur devra demander à son intermédiaire financier une attestation justifiant de sa qualité d'actionnaire à la date de la demande. L'intermédiaire se chargera alors de transmettre cette attestation à BNP Paribas Securities Services qui fera parvenir à l'actionnaire une carte d'admission. L'actionnaire qui n'aurait pas reçu sa carte d'admission trois jours avant la date de l'assemblée générale devra obtenir auprès de son teneur de compte une attestation de participation.

Le jour de l'assemblée, tout actionnaire devra justifier de sa qualité et de son identité lors des formalités d'enregistrement.

#### **Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée générale de L'Oréal**

L'actionnaire ne pouvant être présent à l'assemblée générale peut exprimer son vote soit en se faisant représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint, soit en votant par correspondance ou par Internet, soit enfin en donnant pouvoir au président.

Toute demande de formulaire de vote par correspondance ou par procuration devra, pour être honorée, avoir été reçue au Service Actionnaires de L'Oréal - BNP Paribas Securities Services - G.C.T. Emetteurs - Assemblées - Immeuble Tolbiac, 75450 Paris cedex 09, six jours au moins avant la date de l'assemblée.

Ce formulaire dûment rempli devra parvenir à BNP Paribas Securities Services, au moins trois jours avant la date de l'assemblée.

L'attestation de participation ainsi que le formulaire de vote par correspondance ou par procuration de l'actionnaire au porteur devront être adressés par les intermédiaires à :

Service Actionnaires de L'Oréal - BNP Paribas Securities Services  
G.C.T. Emetteurs – Assemblées  
Immeuble Tolbiac, 75450 Paris cedex 09

Tout vote par Internet devra être saisi avant lundi 21 avril 2008 à 15 heures (heure de Paris) sur le site sécurisé dédié <http://gisproxy.bnpparibas.com>. Il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'assemblée pour voter.

Le détail des modalités de vote à distance est décrit dans l'avis de réunion paru au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* le 14 mars 2008 ainsi que sur le site Internet [loreal-finance.com](http://loreal-finance.com) (information réglementée / assemblée générale).

Il est précisé que tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote, demandé sa carte d'admission ou sollicité une attestation de participation (article R.225-85-II et R.225.85-III et IV du Code de commerce) :

- ne peut plus choisir un autre mode de participation,
- a la possibilité de céder tout ou partie de ses actions. Cependant si la cession intervient avant jeudi 17 avril 2008 à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires. Aucune cession ni aucune opération réalisée après le jeudi 17 avril 2008 à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

**0803311**